

«JE RESTE DÉTERMINÉE À ME BATTRE»

Licenciée à son retour de congé maternité, Elsa* devra encore se battre au Tribunal fédéral pour conforter sa victoire. Une lutte qu'elle mène pour toutes les mères

Propos recueillis par Manon Todesco

Le 19 septembre 2016, Elsa reprend le chemin du travail après son congé maternité, avec envie et motivation. Cela n'aura pas suffi, car le jour même, son employeur depuis onze ans, une grande régie immobilière genevoise, la licencie. Pourtant, en 2015, juste avant l'annonce de sa grossesse, Elsa avait été nommée responsable de la communication. Quelques mois plus tard, tout s'écroule. «Selon eux, j'ai été remerciée car ma remplaçante était plus compétente que moi et que je n'étais pas diplômée pour le poste. Je peux le comprendre; cela dit, ils le savaient déjà quand ils me l'ont proposé et j'étais motivée à me former si besoin. Pour moi, cela est clairement lié à ma maternité.»

Décidée à faire valoir ses droits, elle conteste son licenciement et traîne son ex-employeur jusqu'au Tribunal des prud'hommes. Elle échoue une première fois, puis se voit donner raison par la Cour de justice en deuxième instance. Le jugement du 9 janvier confirme le caractère «discriminatoire» de son licenciement en vertu de la Loi sur l'égalité (LEg) et condamne son ex-employeur à lui verser l'équivalent de trois mois de salaire. Une victoire qu'il faudra encore arracher au Tribunal fédéral, la régie ayant formulé un recours...

QUESTIONS RÉPONSES

Très peu de mères licenciées à leur retour de congé maternité ont l'énergie de se lancer dans une telle procédure: qu'est-ce qui vous a décidé à vous battre?

Elsa: A partir du jour où j'ai été licenciée, à savoir le jour de mon retour,

plusieurs choses se sont enchaînées. Aucune énergie n'a été mise dans la rédaction de mon certificat de travail alors qu'ils m'avaient dit que j'étais une bonne collaboratrice et qu'ils étaient prêts à me recommander. J'ai dû me battre pour qu'ils daignent me recevoir une fois licenciée; et j'ai eu le sentiment de ne pas être prise au sérieux, d'être niée, après plus de dix ans passés à leurs côtés. Là, j'ai décidé d'obtenir réparation, pas pour l'argent mais pour le symbole, afin de défendre le droit du travail et de la femme maternante. A l'époque, j'ai lu un article dans *Le Temps* qui abordait la problématique, dans lequel Audrey Schmid (secrétaire syndicale à Unia, *ndlr*) intervenait, et j'ai décidé de pousser la porte d'Unia pour qu'ils m'épaulent.

Quels sentiments avez-vous traversés au cours de cette longue procédure?

J'ai eu beaucoup de peurs. Il faut dire que c'est un peu David contre Goliath et mon ancien employeur n'a pas hésité à sortir les grands moyens pour m'impressionner! Je n'ai pas compris à quel point ce serait épuisant. J'ai craint de ne plus jamais pouvoir travailler dans une régie de la place, ou même trouver un appartement. Il y a aussi cette tension permanente, cette attente interminable qui nous empêche de passer à autre chose. Après, je dois admettre que la colère a été un bon moteur.

Comment avez-vous vécu l'échec puis la victoire?

Je crois que les deux parties avaient l'intention d'aller jusqu'au bout. Après le premier jugement rendu par les prud'hommes, je me suis sentie abattue, d'ailleurs je me demandais encore comment j'ai eu l'énergie d'y



Maternité sanctionnée. De retour à son poste, Elsa a été licenciée par son employeur pour qui elle travaillait depuis onze ans.

recourir. A force de s'entendre dire qu'on n'est pas compétente, on perd confiance en soi, et aussi dans le système. D'avoir gagné en seconde instance m'a fait beaucoup de bien. Maintenant, il va falloir remettre ça!

Comment appréhendez-vous la bataille à venir au Tribunal fédéral?

Je suis toujours très en colère de voir toute l'énergie que cette régie met à me nuire, notamment en conditionnant le versement de la somme à laquelle elle a été condamnée à l'issue de la procédure fédérale qui ne fait pourtant pas l'objet d'un effet suspensif. Par ailleurs, je ressens encore de la peur, car rien ne nous prépare à passer par ce genre d'épreuves dans la vie. Je ne voulais pas en arriver là. Toutefois, je reste déterminée et gonflée à bloc par tous les messages de soutien que j'ai reçus. Si je perds, ce serait très dommage, car cela ne va pas encourager les femmes à réagir, alors que plus on sera combatives, moins ce genre de comportements discriminatoires existeront.

Quel message adresseriez-vous aux femmes qui vivent la même situation que vous?

Je leur dirais de bien se renseigner et de s'armer de courage pour aller au moins jusqu'à la séance de conciliation avec l'employeur. C'est loin d'être facile, car c'est une période de notre vie où nous sommes très vulnérables et où nous avons plein d'autres batailles à mener, mais il faut le faire.

Comment agir pour éviter que cela ne se reproduise?

S'il existait un congé paternité au moins équivalent au congé maternité, cela changerait beaucoup de choses. Cette situation permettrait aux deux parents d'être davantage présents et impliqués dans l'éducation de l'en-

fant dès sa première année, de créer des liens forts avec lui. Les rôles traditionnels seraient alors révolutionnés et l'attitude des employeurs envers les mères serait différente. ■

*Prénom d'emprunt.

POING LEVÉ

«NOUS NE SERONS PAS DES ESCLAVES»

Par Sylviane Herranz

Les peuples de l'Est de l'Europe ne veulent plus être les esclaves des temps modernes, des multinationales et des gouvernements à leur solde. Alors que d'immenses manifestations se poursuivent en Serbie contre le pouvoir autoritaire, un mouvement d'envergure a eu lieu en Hongrie. Démarré en décembre, il s'est élevé contre une nouvelle loi sur le travail, nommée «loi esclavagiste» par les opposants. Adoptée le 12 décembre, la loi autorise jusqu'à 400 heures supplémentaires par année, contre 250 auparavant. Des heures sup' à payer dans un délai de trois ans. Une flexibilisation totale, qui fera payer aux salariés tout ralentissement des commandes. Durant plusieurs semaines, des milliers de travailleurs ont manifesté aux cris de «Nous ne serons pas des esclaves!», exigeant le retrait de la loi, une hausse de 10% du salaire minimum, la réforme des retraites et le maintien du droit de grève. Un droit réduit comme peau de chagrin par le gouvernement réactionnaire de Viktor Orbán: aucune fédération syndicale ne peut désormais appeler à la grève. Seul un syndicat d'entreprise y est habilité, pour deux heures si les négociations n'ont pas abouti, voire une journée par la suite.

Bravant ces restrictions, les ouvriers de l'usine Audi de Győr, au nord-ouest de la Hongrie, ont mené une grève de sept jours fin janvier, revendiquant une hausse des salaires de 18%. Toute l'usine, comptant près de 13 000 employés, dont 8 700 syndiqués, était à l'arrêt. Une démonstration de force qui a ébranlé l'industrie automobile allemande, certains sites devant cesser leur activité, faute d'approvisionnement. La ville de Győr est en effet devenue le plus grand site de fabrication de moteurs du monde. De très nombreux constructeurs allemands, comme Audi, Porsche ou Mercedes, ont délocalisé leur production en Hongrie, attirés par des salaires extrêmement bas: en Slovaquie, les travailleurs d'Audi gagnent 25% de plus que les ouvriers hongrois, en République tchèque 28%, en Pologne 39%, et en Allemagne 400%... Le compte est vite fait, d'autant que la Hongrie offre aussi un des taux d'imposition des entreprises les plus bas d'Europe avec 9%.

Grâce à leur arrêt de travail, les salariés d'Audi ont obtenu une augmentation de 18%. La grève avait été soutenue par les travailleurs allemands de la branche et leur syndicat IG Metall. La section de Bavière dénonce la «spirale infernale» de recherche de profit avec les bas salaires, «menaçant les collègues des autres pays». Un des dirigeants d'IG Metall, Wolfgang Lemb, a pour sa part expliqué que la Hongrie était devenue un laboratoire d'essai pour les constructeurs allemands. Il évoque des expérimentations en matière de réduction des coûts du travail, mesures qui, dans son pays, doivent être soumises au syndicat et aux comités d'entreprise. Ainsi, une usine hongroise de Mercedes teste le travail en équipe de 12 heures. Ailleurs, des modèles réduisant salaires et congés lors d'interruption de la production sont essayés. Avec la complicité du «populiste» Orbán et de sa «loi esclavagiste». Au moment où partout en Europe les salaires sont remis en cause, la résistance des ouvriers hongrois pourrait, comme l'a souligné le site hongrois *Mérce*, «faire des émules au niveau européen». Il est temps de renverser la vapeur! ■

Faire bouger les lois

En Suisse, 10% des femmes sont licenciées après leur congé maternité, et la tendance est à la hausse. La plupart des victimes échouent en justice, et quand elles gagnent, elles se voient indemnisées au mieux de six mois de salaire. Une situation «incompréhensible et choquante», selon le conseiller national socialiste Mathias Reynard, qui estime que la protection contre le licenciement donnée par le droit du travail actuel, à savoir 16 semaines, n'est clairement pas suffisante, et les sanctions pas assez dissuasives. C'est pourquoi il a déposé le 7 mars deux motions (19.3058 et 19.3059) demandant respectivement l'augmentation des sanctions en cas de licenciement des jeunes mères pour cause de maternité ou de grossesse et la prolongation de la durée de protection contre le licenciement des femmes au retour de leur congé maternité. «Il appartient au gouvernement fédéral de proposer de toute urgence des mesures afin de protéger réellement les jeunes mères travaillant en Suisse.» Les propositions sont en cours de traitement. ■ MT

